

**Séance publique du 27 novembre 2000**

**Délibération n° 2000-5966**

commission principale : développement économique et grands projets

objet : **Plan d'actions technopole - Subvention à CREALYS - Avenant annuel à la convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques - Mission technopole

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 8 juillet 1999, le Conseil a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à CREALYS par la signature d'une convention pluriannuelle pour développer la valorisation de la recherche.

Cette convention a été signée le 25 août 1999 pour les exercices 1999, 2000, 2001 et 2002.

La convention signée avec CREALYS, l'incubateur d'entreprises issues des établissements d'enseignement et de recherche de Rhône-Alpes Ouest, a permis notamment :

- la mise en place d'une équipe d'animation de l'incubateur lyonnais,
- la mise en place d'une cellule d'expertise en amont des projets,
- l'organisation du challenge de la création d'entreprises destiné à susciter des vocations d'entrepreneurs dans la communauté étudiante de l'agglomération.

Son article 4 prévoit que la participation financière soit soumise au vote de l'assemblée chaque année et que le programme annuel de CREALYS fasse l'objet d'un avenant à la convention.

Il est donc soumis au vote du Conseil de communauté le programme d'activités pour 2000 qui figure en annexe au projet d'avenant et l'octroi d'une subvention de 1 350 000 F ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le versement d'une subvention de 1 350 000 F à CREALYS.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention du 25 août 1999.

**3° - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,